

SIAEP DES AVALOIRS

Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignéres Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN

TELEPHONE : 02 43 03 85 29 FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 29 juin 2022

Convocation du : 21 juin 2022

Membres en exercice : 14

Membres présents : 12

Votants : 12

Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR HARTOUT PETER, MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR GERARD MICHEL, MR DUPLAINE LOIC, MR LEBLANC SYLVAIN, MR CHAUVEAU DAVY, MR GESLAIN DENIS, MME CONNEAU MARIE, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR ESNAULT MARCEL, MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE

Absents Excusés : MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MR MAUNOURY REMY

Secrétaire de séance : MR GERARD MICHEL

CS2022-016 Effacement de dette

Vu la clôture de la procédure de liquidation judiciaire

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, prononce l'effacement des dettes eau potable du compte ci-après :

- Commune concernée : MADRE
- Abonnement : F18900
- N°tiers : 1304772652
- Montant : 173.84 € T.T.C
- Cet effacement de dettes concerne :
 - 1^{er} semestre 2021 - pour une consommation de 23 m³
 - 2^{ème} semestre 2021 - pour une consommation de 21 m³
- Soit un total de 44 m³
- Information de la Trésorerie - courrier du 17/06/2022 et autorise Monsieur le Président à émettre le mandat correspondant à l'article 6542 créances éteintes.

Pour copie certifiée conforme,
A St Aignan de Couptrain, le 29 juin 2022.

Le Président,
J.-L. LECOURT

